



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Première Commission

5^e séance

Jeudi 8 octobre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Cancela (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 86 à 103 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, au nom des délégations, de souhaiter la bienvenue à M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général et Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Avant de poursuivre, je tiens à rappeler aux délégations s'exprimant au nom de leur pays qu'elles doivent limiter leurs interventions à 10 minutes. Je précise aux délégations que 16 orateurs sont inscrits sur la liste pour la séance d'aujourd'hui et que trois orateurs inscrits sur la liste d'hier et n'ayant pu s'exprimer pourront le faire aujourd'hui. J'indiquerai aux orateurs, par un coup de marteau, que leur temps de parole est écoulé. La lumière rouge à ma gauche s'allumera également. J'invite les délégations à faire preuve de coopération en respectant le temps de parole qui leur est imparti, étant donné la longue liste d'orateurs.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*) : Il m'est agréable de vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Dans cette tâche, vous pourrez compter

sur l'entière coopération de la délégation indienne. Nous tenons à nous associer à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous entamons cette année les délibérations de la Première Commission dans un climat marqué non seulement par de nombreuses menaces à la paix et à la sécurité mondiales, mais aussi par un certain optimisme s'agissant des possibilités qui s'offrent à nous de parvenir à des solutions viables et durables par le biais d'initiatives communes, fondées sur un véritable esprit de multilatéralisme. Comme le prévoit la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale et la Première Commission, qui traitent des questions liées à la sécurité internationale et au désarmement, sont appelées à jouer un rôle déterminant et fondamental dans la réalisation de cet objectif.

L'Inde accorde la plus haute priorité à l'objectif du désarmement nucléaire. Au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Premier Ministre de l'Inde a réitéré sa proposition visant l'élaboration d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination totale suivant un calendrier précis. Notre politique est conforme à la plus haute priorité accordée à l'objectif du désarmement nucléaire, qui figure dans le Document final de la première session de l'Assemblée générale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et dans le Plan d'action de Rajiv Gandhi de 1988. Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé ces mêmes objectifs pendant le sommet tenu en juillet dernier, à Charm el-Cheikh.

À notre avis, de même qu'il a été possible d'interdire les armes chimiques et biologiques au travers de conventions internationales non discriminatoires et globales, il est possible non seulement de parvenir à un désarmement nucléaire non discriminatoire et global, mais aussi d'améliorer la sécurité à l'échelle mondiale par l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Une telle démarche associe principes et pragmatisme. L'Inde se félicite du débat fécond qui s'est tenu entre des chercheurs et des hommes d'État sur le désarmement nucléaire et de plusieurs initiatives lancées en vue de relancer l'ordre du jour mondial du désarmement, y compris de la part du Secrétaire général. Il existe des signes encourageants, notamment l'intention des États-Unis et de la Russie de mener des négociations en vue de procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, comme l'a souligné le Président Obama, à Prague, en avril de cette année, l'objectif étant de diminuer le rôle joué par les armes nucléaires dans sa stratégie de sécurité nationale.

L'objectif du désarmement nucléaire peut être réalisé grâce à un processus graduel, fondé sur l'engagement universel de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement, mais l'objectif général du désarmement nucléaire ne doit pas être l'otage de la non-prolifération nucléaire. De même, nous devons veiller à ce que les objectifs de non-prolifération se traduisent par des initiatives internationales concertées et coopératives. L'accroissement de l'énergie nucléaire, qui est fondamental pour garantir la sécurité énergétique mondiale et lutter contre le changement climatique, doit s'effectuer d'une façon qui n'augmente pas les risques de prolifération.

Afin de faire progresser le débat mondial consacré au désarmement nucléaire, l'Inde a proposé les mesures suivantes : réaffirmation par tous les États dotés d'armes nucléaires de leur engagement sans équivoque à l'égard de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires; réduction de la place accordée aux armes nucléaires dans les doctrines nucléaires; prise en considération de la portée et de la menace générales des armes nucléaires; adoption de mesures

par les États dotés d'armes nucléaires en vue de réduire le danger nucléaire, y compris les risques d'une guerre nucléaire accidentelle, levée de l'état d'alerte des armes nucléaires afin de prévenir l'emploi involontaire et accidentel d'armes nucléaires; négociation par les États dotés d'armes nucléaires d'un accord global interdisant l'utilisation en premier d'armes nucléaires; négociation d'un accord universel et juridiquement contraignant interdisant le recours aux armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires; négociation d'une convention interdisant totalement le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et sur leur destruction, en vue de l'élimination globale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Au cours de sa session annuelle de 2009, la Conférence du désarmement est parvenue à un consensus sur un programme de travail, une étape importante après une impasse de plus d'une décennie. Nous partageons la déception suscitée par l'incapacité de la Conférence à engager un travail de fond. En tant qu'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement, il incombe à la Conférence du désarmement la responsabilité d'apporter une réponse concrète aux attentes de la communauté internationale en matière de désarmement, notamment en ce qui concerne la question prioritaire du désarmement nucléaire. L'Inde s'est engagée à participer de manière constructive aux négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui auront lieu au sein de la Conférence, dans le cadre de son programme de travail. Le 13 août 2006, notre Premier Ministre a déclaré que l'Inde était disposée à se rallier seulement à un traité non discriminatoire, négocié de façon multilatérale et internationalement vérifiable, dès qu'il sera conclu à la Conférence du désarmement, à condition que ses intérêts de sécurité soient pleinement garantis. L'Inde est un État doté d'armes nucléaires et un membre responsable de la communauté internationale et souhaite participer en tant que tel à ces négociations.

L'Inde continue d'estimer qu'il importe de satisfaire aux exigences largement exprimées sur le plan international en vue de la conclusion d'un accord portant sur des dispositions internationales efficaces destinées à mettre les États non dotés d'armes nucléaires à l'abri du recours à l'emploi ou à la menace

d'armes nucléaires. Dans le cadre de sa politique de dissuasion nucléaire minimale, l'Inde s'est engagée à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires ni à utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et est disposée à traduire ces engagements en dispositions juridiques multilatérales. L'Inde est résolue à maintenir un moratoire volontaire et unilatéral sur les essais nucléaires.

L'Inde appuie les efforts déployés au niveau international pour renforcer le cadre juridique international et veiller à garantir la sécurité des ressources spatiales et à prévenir le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Les questions liées à la détention et à l'emploi de missiles devraient être abordées d'une façon viable et approfondie, dans le cadre d'un processus global fondé sur le principe d'une sécurité égale et légitime.

L'Inde juge important le rôle efficace joué par les Nations Unies dans l'examen de la limitation des armements classiques, notamment la réglementation des armes légères et de petit calibre, afin de déterminer le lien existant entre la prolifération des armes légères et le terrorisme. Nous demeurons fermement attachés au processus de la Convention sur certaines armes classiques pour l'importance fondamentale qu'il revêt dans le règlement d'un conflit armé et l'application du droit humanitaire international. L'Inde a ratifié les cinq protocoles. L'Inde aura l'honneur de présider, en novembre prochain, la réunion annuelle des États parties au Protocole V. L'année dernière, l'Inde s'est félicitée de l'ouverture à Katmandou du nouveau Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Le Centre de Katmandou bénéficiera du plein appui de l'Inde dans l'accomplissement de son mandat.

Comme les années précédentes, l'Inde compte sur le soutien apporté par la Première Commission aux trois projets de résolution suivants : « Convention sur l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires », « Réduction du danger nucléaire » et « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ». Nous reviendrons plus en détail sur ces projets de résolution au moment de leur présentation. Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre plein appui dans vos efforts pour garantir le succès des délibérations de la Commission cette année.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma

délégation et moi-même vous adressons, et par votre intermédiaire à l'ensemble du Bureau de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, nos vives félicitations pour votre élection bien méritée. Sachez que vous pourrez compter sur notre entière coopération et notre soutien sans faille dans vos efforts pour conduire les délibérations de la Commission vers une issue fructueuse. Nous tenons à nous associer aux déclarations faites par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons également à réaffirmer l'attachement de la Tanzanie au multilatéralisme, par le biais de la Première Commission, en tant qu'instance de délibérations et de décision des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous souscrivons, en nous en félicitant, à la résolution 63/50 de 2008 de l'Assemblée générale et aux résolutions pertinentes adoptées précédemment sur ce sujet. Pour compléter le rôle central joué par les Nations Unies, la Tanzanie se félicite également de toutes les initiatives menées tant par des organisations régionales et sous-régionales que par des États Membres, de concert avec la communauté internationale, en vue d'élaborer différents instruments et mesures pratiques portant sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires et, notamment, d'empêcher des groupes terroristes de se doter des moyens de mettre au point, acquérir et utiliser des armes de destruction massive.

Nous constatons avec satisfaction l'élan positif actuel vers davantage de réductions des armements nucléaires et d'initiatives en matière de non-prolifération nucléaire de la part des principaux États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une tendance des plus encourageantes qui mérite d'être appuyée au sein de toutes les instances, tant bilatérales que multilatérales, comme l'atteste la reprise des travaux de la Conférence du désarmement à Genève. Nous nous réjouissons de la convocation, en septembre 2009, de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous jugeons encourageants l'adoption par consensus de la Déclaration finale et, en particulier, l'engagement exemplaire et l'autorité dont a fait preuve l'actuelle Administration des États-Unis pour convaincre le Congrès des États-Unis, par une démarche graduelle, de ratifier le Traité. Selon nous, cette ratification

contribuerait beaucoup à encourager d'autres États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier le Traité. Dans cet esprit, la communauté des nations aura une part importante dans la mise en œuvre d'avancées solides en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nos efforts doivent également porter sur la ratification de traités portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. En Afrique, en juillet dernier, nous avons célébré l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Cette avancée historique jouera – nous le pensons – un rôle de catalyseur dans la réalisation des ratifications restantes dans notre continent et au-delà.

Il convient malheureusement de rappeler que l'uranium utilisé dans les premières bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki était importé d'Afrique. L'Afrique possède les plus vastes réserves attestées d'uranium et de minéraux stratégiques utilisés pour le nucléaire dans le monde. Toutefois, en se conformant à tous les instruments internationaux et régionaux visant à prévenir la prolifération nucléaire, l'Afrique montre l'exemple en coopérant dans la transparence avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la défense de l'exploitation, du commerce et des utilisations pacifiques des matières et de la technologie nucléaires.

À cet égard, nous appelons au renforcement du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, afin de lui permettre de fournir aux États africains davantage d'avis autorisés sur le désarmement nucléaire et classique en Afrique. Le Centre devrait également jouer un rôle de dynamisation s'agissant du renforcement de ses réseaux et de son partenariat avec diverses organisations de la société civile dans les différentes sous-régions d'Afrique en encourageant les initiatives menées en matière de paix et de désarmement sur le continent africain.

Dans le même ordre d'idée, nous saluons l'entrée en vigueur d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, en mars 2009. À notre avis, une telle zone joue un rôle fondamental dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales dans les régions concernées et au sein de la communauté internationale tout entière. Dans cet esprit, nous invitons à des efforts semblables en vue de créer des zones exemptes

d'armes nucléaires au Moyen-Orient et dans la Péninsule coréenne.

Le monde dans lequel nous vivons est confronté à une crise énergétique croissante. Des pays, notamment dans le monde en développement, recherchent de plus en plus de sources d'énergie fiables et vertes. L'énergie nucléaire figure parmi les solutions prometteuses à cette crise énergétique. Il n'est en rien surprenant que davantage de pays veuillent poursuivre cette technologie dans un avenir prévisible. Il importe au plus haut point que notre engagement commun à l'égard de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ne porte pas atteinte au droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Aussi devons-nous assurer un accès internationalement sauvegardé aux matières fissiles pour des utilisations scientifiques pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux garanties de l'AIEA.

L'Afrique en général et la région des Grands Lacs en particulier sont profondément préoccupées par la prolifération continue des armes légères et de petit calibre, qui constituent une menace réelle pour la sécurité et les droits de l'homme et sont à l'origine des atrocités de masse perpétrées dans la région. Les armes légères et de petit calibre attisent les conflits et l'instabilité, provoquent le déplacement de civils et freinent la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes. Elles affaiblissent également les efforts de consolidation de la paix après un conflit et contribuent aux crimes transfrontières et au terrorisme. La Tanzanie appuie les initiatives menées au niveau international, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous continuerons d'accompagner les efforts visant à parvenir rapidement à un traité sur le commerce des armes, qui réglerait le commerce des armes et des munitions et empêcherait leur circulation illicite. Nous confirmons également notre attachement aux initiatives internationales menées sous l'égide du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre. Nous en appelons à la communauté internationale afin qu'elle appuie les efforts que nous déployons au niveau régional en matière de non-prolifération et de désarmement en Afrique, par le biais des activités et initiatives menées par cette institution.

En terminant, j'aimerais évoquer brièvement l'importance que revêt la volonté politique dans l'adhésion des États aux instruments internationaux dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. L'adoption de conventions et de résolutions contraignantes est un exercice futile s'il ne s'accompagne de la volonté politique et de l'engagement de chaque État de mettre en œuvre ses obligations dans la lettre et l'esprit.

La Tanzanie est partie à plusieurs instruments internationaux sur le désarmement et la non-prolifération, notamment le TNP, Le TICEN, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et le Traité de Pelindaba. Nous nous apprêtons à ratifier la Convention sur les armes biologiques ou à toxines ainsi que la Convention sur les armes à sous-munitions. Selon que de besoin, nous avons mis en place des services administratifs et des centres de coordination et sommes sur le point de promulguer une législation novatrice englobant certaines catégories d'armes de destruction massive. La Tanzanie appelle de ses vœux le succès de la Conférence d'examen du TNP l'année prochaine, après l'issue décevante de la Conférence d'examen de 2005.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

M^{re} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation vous assure de son plein appui dans l'exercice de vos fonctions.

La société civile, les organisations humanitaires internationales, l'homme de la rue, et notamment ceux qui pâtissent de conflits armés et de la violence, attendent de nous des résultats concrets et probants dans l'espoir de voir le monde débarrassé des armes nucléaires, grâce à un strict contrôle du commerce des armes, un commerce qui est aujourd'hui profondément enraciné dans les marchés illicites et nuit gravement à la humanité. Ils veulent un monde où l'éducation, l'alimentation, la santé et l'assainissement de l'eau soient plus accessibles que les armes illégales. Parce que nous avons parcouru deux tiers du chemin menant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, beaucoup s'interrogent sur la possibilité pour la communauté internationale

d'atteindre ces objectifs alors que, par exemple, les dépenses militaires pour 2008 ont augmenté de 4 % pour atteindre 1 464 milliards de dollars, et ce l'année où le monde connaît une des crises économiques les plus graves.

Le monde nous regarde alors qu'une fois encore, nous entamons des débats sur les questions de désarmement. L'homme de la rue peut-il attendre de ses dirigeants des changements progressifs, concrets et audacieux? La réponse est entre nos mains et reflétera la détermination de la communauté internationale de rechercher la paix et la sécurité du monde, sur la base de la promotion d'un développement humain total.

L'Article 26 de la Charte des Nations Unies stipule que les dépenses excessives en armements constituent un détournement des ressources humaines et économiques. Le mécanisme de désarmement a pour principal objectif de réduire les dépenses militaires, par le biais de la limitation des armements et du désarmement, pour permettre à la communauté internationale d'assurer progressivement sa sécurité sans armes. Par quoi remplacer ces dépenses militaires excessives sans affaiblir la sécurité? L'un des moyens est le renforcement du multilatéralisme.

Des signes positifs font apparaître que le désarmement revient à l'ordre du jour multilatéral, comme vient de le montrer le sommet du Conseil de sécurité, le 24 septembre dernier, consacré à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Ainsi, un nouveau climat politique et une dynamique nouvelle de la part des principaux acteurs du désarmement ont été perçus et reconnus. Je songe à l'issue positive de la dernière session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'année prochaine du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à l'adoption d'une nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions, aux engagements renouvelés à l'égard d'un monde exempt de mines, aux nombreuses initiatives menées par des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile pour promouvoir le désarmement sous tous ses aspects et les échanges constructifs et prometteurs qui ont lieu dans le cadre du processus engagé en vue de la conclusion d'un traité sur le commerce des armes. Toutes ces avancées sont encourageantes.

Dans ce contexte, ma délégation rappelle l'engagement du Saint-Siège de faire progresser les travaux portant sur un traité relatif au commerce des

armes en tant qu'instrument juridiquement contraignant régissant l'importation, l'exportation et le transfert des armements. Les armes ne peuvent être considérées au même titre que n'importe quel autre bien échangé sur le marché mondial, régional ou national. Leur accumulation excessive ou leur commerce non réglementé, notamment dans les zones de conflit, ne saurait en aucun cas trouver de justification sur le plan moral. Dans un monde globalisé, il nous appartient de réglementer le commerce, le système financier et l'économie interdépendante. Il devrait en être de même pour le commerce des armes.

Après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1887 (2009), le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont désormais au centre du débat international sur la paix et la sécurité. Ma délégation se félicite des politiques nationales et des accords bilatéraux visant la réduction des arsenaux nucléaires et attend beaucoup des progrès réalisés en vue de l'examen en profondeur des questions liées aux armements stratégiques et tactiques nucléaires, ainsi qu'à leurs vecteurs.

Cela ne doit cependant pas nous détourner des nombreuses questions de longue date toujours en suspens. Après 13 ans d'existence, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur, alors qu'il ne lui manque que neuf ratifications, et nous continuons d'être les témoins d'essais nucléaires. Des obstacles continuent d'entraver les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour la première fois en 12 ans, la Conférence du désarmement est parvenue à sortir de l'impasse concernant son programme de travail, mais un désaccord sur sa procédure l'empêche de progresser. Les résultats obtenus par la dernière session de la Commission du désarmement n'ont guère été meilleurs. Certains acteurs majeurs ont choisi de rester en dehors des instruments internationaux interdisant les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Quelques États doivent encore rejoindre la Convention sur les armes chimiques. Un programme international d'action destiné à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de se heurter à de nombreux obstacles dans la réalisation de ses objectifs. Et la communauté internationale ne dispose pas de règles juridiques multilatérales s'appliquant aux missiles.

De nombreuses questions de désarmement attendent un règlement définitif. Alors que vient de débiter un nouveau cycle de désarmement, unissons nos efforts et faisons preuve de bonne volonté afin que la communauté internationale puisse se doter d'instances multilatérales efficaces.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*) : L'intégralité de ma déclaration est en cours de distribution. Mon intervention sera une version abrégée, Monsieur le Président, afin de respecter les limites de temps de parole que vous avez établies et auxquelles je souscris.

(*l'orateur poursuit en français*)

Au nom de la délégation canadienne, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, pour le rôle que vous êtes appelé à jouer au titre de Président de cette Commission. Soyez assuré que le Canada, comme toujours, est disposé à faire sa part pour que la présente session soit productive et fructueuse.

Le monde est en pleine tourmente économique et il traverse une période de changements rapides et profonds. Les grands défis auxquels les pays sont confrontés – l'économie, le terrorisme, le maintien de la paix et la sécurité, les changements climatiques, la promotion de la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit ne peuvent être résolus isolément. Et sans la paix et la sécurité, il est extrêmement difficile d'améliorer la gouvernance, de faire progresser l'économie ou de résoudre les problèmes liés aux changements climatiques. Ces problèmes doivent de toute évidence être résolus sur la base d'une vision, d'objectifs et d'efforts collectifs. L'importance des mécanismes de désarmement des Nations Unies pour l'instauration de la paix et de la sécurité n'a donc jamais été aussi grande pour le Canada. Nous avons la responsabilité commune d'assurer l'efficacité de ces mécanismes.

Le progrès lié au désarmement nucléaire nécessite tout d'abord d'éviter la prolifération des armes nucléaires, de réduire les arsenaux aux plus bas niveaux possibles et, à terme, de les éliminer totalement. Dans un deuxième temps, nous devons bannir toute explosion expérimentale d'arme nucléaire, et empêcher de la sorte le franchissement de la dernière étape nécessaire à tout programme de développement d'armes nucléaires et, troisièmement, nous devons bannir la production de matières fissiles, et fermer ainsi le robinet des substances requises pour fabriquer les armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et un éventuel traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles sont les trois mécanismes clés qui, ensemble, nous aideront à atteindre cet objectif. À cet égard, les perspectives de progrès dans l'application de ces trois traités sont plus prometteuses qu'elles ne l'ont été depuis bien des années. Si nous voulons véritablement faire des progrès dans la réalisation de ces trois objectifs fondamentaux, nous devons utiliser plus efficacement les mécanismes de désarmement des Nations Unies et soutenir les organisations internationales qui ont été instaurées pour la mise en œuvre des accords existants, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

(l'orateur reprend en anglais)

La récente adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité reflète clairement l'importance renouvelée accordée par la communauté internationale au renforcement des initiatives de non-prolifération et de désarmement. À cet égard, les récentes activités des pays dotés de l'arme nucléaire sont particulièrement encourageantes. Le Président des États-Unis, M. Obama et le Premier Ministre britannique, M. Brown, se sont tous deux engagés à travailler à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Russie, a parlé avec éloquence de ces enjeux lors de la session 2008 de la Conférence du désarmement. M. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la Chine, a fait une déclaration à la Conférence du désarmement, tenue en août, sur l'engagement de son pays dans la poursuite d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Président français, M. Sarkozy, a mis en avant un plan global de désarmement nucléaire à la fin de l'année dernière, au nom de l'Union européenne.

Le Canada accorde une importance particulière à une solide coordination et coopération des États possédant l'arme nucléaire pour l'avancement du programme de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement. Il est important de noter que, si nous voulons atteindre nos objectifs collectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaire, les efforts déployés par les États possédant l'arme nucléaire doivent être renforcés et guidés par un esprit de leadership et des mesures énergiques de la part de tous les membres de la communauté internationale. Nous félicitons les États et les organisations qui se sont

engagés dans cette voie, comme l'Australie et le Japon qui, dans une initiative commune, ont mis sur pied la Commission internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire, de même que le Groupe international sur les matières fissiles et les États qui ont mis en œuvre le Protocole additionnel, de concert avec l'AIEA.

Quant au Canada, il continue d'être à l'avant-scène des efforts déployés pour combattre le terrorisme et renforcer la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Ainsi, en qualité de président du Groupe des Huit (G-8) en 2010, nous lancerons des initiatives diplomatiques de manière à poursuivre le travail dans ces domaines. Le Canada participe activement au Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et à l'Initiative de sécurité en matière de prolifération. Nous avons en outre favorisé la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous avons participé activement aux réunions préparatoires de la Conférence d'examen du TNP de l'année prochaine, notamment par la présentation d'un document de travail sur le renforcement de l'architecture du TNP, afin qu'il soit plus efficace et mieux adapté. Nous avons été à l'avant-garde des efforts déployés dans la mise en œuvre du TICEN, lors des réunions tenues à Vienne et à New York, et par l'application du Traité sur notre propre territoire. Le Canada prône aussi avec ardeur le lancement de négociations relatives à la signature d'un traité vérifiable visant à arrêter la production de matières fissiles lors de la Conférence du désarmement, et il entend déposer une résolution en ce sens devant la Première Commission.

J'en viens maintenant aux problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés dans nos activités liées à l'espace extra-atmosphérique. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 constitue notre document de base. Il donne aux États la liberté d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, sans ingérence préjudiciable. Le Traité nous garantit également que nous pouvons utiliser l'espace à des fins de légitime défense. Toutefois, ces libertés ne sont pas illimitées et le Traité interdit l'installation d'armes de destruction massive dans l'espace. Depuis l'adoption de ce traité, les technologies aérospatiales ont évolué à un point tel que les armes classiques sur Terre sont en mesure de détruire des satellites en orbite. Des armes classiques en orbite pourraient

également être mises au point dans le but d'attaquer des cibles sur Terre ou d'intercepter des objets en orbite autour de la Terre. Il est devenu très évident ces trois dernières années que les débris provenant de ce genre d'armes spatiales risquent de nous priver des bienfaits que l'utilisation de l'espace nous procure sur le plan de l'économie, de la science et de la sécurité et qui sont essentiels au bon fonctionnement d'une communauté internationale sûre et prospère.

Le Canada considère donc qu'il faut maintenant nous pencher sur les garanties de sécurité que nous obtiendrions si nous interdisions l'installation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, l'essai et l'utilisation d'armes visant à endommager ou à détruire les satellites, ainsi que l'utilisation des satellites eux-mêmes en tant qu'armes. La Conférence du désarmement devrait chapeauter ces initiatives. À cette fin, le Canada espère que le Programme de travail dont le mandat prévoit des discussions sur la sécurité dans l'espace sera de nouveau adopté en 2010 et entièrement mis en œuvre.

J'aimerais maintenant aborder la question des autres armes de destruction massive. J'ai apprécié le soutien continu des délégations durant mon mandat au titre de Président de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, en 2009. Les épidémies, naturelles ou délibérées, n'ont pas de frontière et peuvent causer de terribles dommages. Les progrès réalisés en biotechnologie et la montée du terrorisme posent également de nouveaux problèmes pour notre sécurité collective. Ces problèmes ont donné le ton aux discussions tenues lors de la réunion intersession de cette année, qui avait pour thème l'assistance et la coopération internationales en matière de surveillance des maladies, ce qui nous permettra de renforcer la Convention et de favoriser l'utilisation de la biologie à des fins pacifiques.

Sur le plan des armes classiques, le trafic et le mauvais usage des armes légères continuent d'avoir des effets dévastateurs sur la vie des civils à l'échelle planétaire. Le Canada continue de s'attaquer au problème urgent du trafic illégal des armes légères et de petit calibre tout en respectant les activités légitimes des producteurs d'armes, des exportateurs, des vendeurs et des propriétaires. Le Canada attend avec impatience la Réunion biennale des États prévue en 2010 et la Réunion des experts en 2011.

Le Canada appuie toujours les efforts déployés en vue de négocier un traité international contraignant sur

le commerce des armes, qui réglerait le commerce des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. De grands progrès ont été réalisés ces trois dernières années vers un tel traité. L'objectif d'un traité contraignant sur le commerce des armes devrait être de freiner l'usage impropre et la diversion des armes classiques vers les marchés illégaux, en accord avec les obligations internationales des États au titre du droit international. Simultanément, un tel traité devra reconnaître que les États disposent du droit de répondre aux besoins de légitime défense. Il faudra aussi qu'un tel traité reconnaisse qu'il existe un commerce légitime des armes à feu pour certaines utilisations civiles et ne devrait pas couvrir les transferts d'armes à l'intérieur d'un pays, ni imposer des restrictions sur la manière dont les armes peuvent être achetées, détenues ou utilisées à l'intérieur d'un pays.

Les incidences humanitaires et développementales des munitions explosives sur les civils demeurent un sujet extrêmement préoccupant. Nous devons tirer profit de toutes les synergies possibles entre la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi de mines antipersonnel, le Protocole V sur les débris de guerre explosifs de la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes à sous-munitions, afin d'atténuer la menace qui pèse sur les civils.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le grand plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, pour votre élection au poste de Président de cette importante Commission.

La soixante-quatrième session de l'Assemblée générale se tient alors que nous sommes témoins d'événements positifs et d'initiatives encourageantes dans le domaine du désarmement, en particulier l'accord réalisé sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, qui se tiendra en mai prochain. Cette décision inverse la tendance négative enregistrée par la Conférence du désarmement depuis plus d'une décennie. Parmi d'autres réalisations positives figure l'accord conjoint réalisé en juillet entre les Gouvernements des États-Unis et de la Fédération de Russie concernant la tenue de négociations en vue de remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques. Cet accord a également été mentionné dans le discours historique prononcé par le Président Barack Obama devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en septembre dernier. Ces

déclarations traduisent un engagement et des garanties solides de la part des États-Unis concernant leur intention d'adopter une nouvelle démarche en vue de réduire les arsenaux nucléaires stratégiques existants et permettre ainsi de diminuer la menace qu'ils représentent tant pour les peuples du monde que pour l'avenir de l'humanité.

Les Émirats arabes unis saluent cette évolution positive. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité, à sa réunion au sommet de septembre, de la résolution 1887 (2009). Cette résolution renforcera les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question, ainsi que les résolutions et décisions adoptées par les conférences portant sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui visent à créer un monde exempt d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

Deux initiatives récemment annoncées par le Président Obama offrent également des raisons de se montrer optimisme : la tenue en avril 2010 d'un sommet international sur la sécurisation des matières nucléaires vulnérables et l'examen d'un accord avec la Fédération de Russie sur une réduction mutuelle des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Nous nous félicitons de ces engagements tout en tenant à souligner que ces importants efforts et initiatives ne sauraient remplacer les réductions effectives des armes nucléaires par les deux parties concernées et que ces réductions devraient être entreprises dans une totale transparence, l'objectif ultime étant l'élimination complète de ces armes. Ce processus contribuera inévitablement au renforcement de la coopération multilatérale dans ce domaine et incitera des États non dotés d'armes nucléaires à renoncer à leurs tentatives fébriles d'acquiescer ces armes dangereuses. Il permettra également de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, qui fait surface après des décennies de tensions, attisées par l'affrontement militaire et la course aux armements.

Par conséquent, nous exhortons tous les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour renforcer le principe de multilatéralisme dans leurs négociations actuelles sur le désarmement, en particulier aux cours des préparatifs de la Conférence d'examen du TNP en 2010, dont la tenue coïncide avec le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. À cet égard, nous voudrions rappeler les 13 mesures

pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000 du Traité, ainsi que d'autres résolutions pertinentes dont l'objectif est la prévention de la prolifération verticale et horizontale.

Dans le même esprit, nous tenons à souligner que ces discussions doivent tendre vers les objectifs suivants. Le premier vise la réalisation de progrès tangibles dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects. Cette approche exige un accord méthodologique et global entre tous les États dotés d'armes nucléaires portant sur l'élimination de leurs arsenaux militaires stratégiques suivant un calendrier précis. Le deuxième prévoit le lancement de négociations approfondies, sans conditions préalables, en vue de conclure un accord international sur un traité relatif aux matières fissiles. Le troisième est destiné à encourager les initiatives actuellement mises en œuvre pour permettre l'entrée en vigueur, dès que possible, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire et promouvoir la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et sur leur destruction. Le quatrième et dernier objectif vise à renforcer les efforts visant à élaborer un instrument, sans conditions préalables et juridiquement contraignant pour prémunir les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, tout en garantissant le droit inaliénable des États à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Cela supposerait une coopération totale avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sans discrimination, et conformément à l'article III du TNP.

Quant à la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous voudrions appeler l'attention sur une loi adoptée récemment par les Émirats arabes unis, qui met en relief le caractère pacifique du programme nucléaire de notre pays, qui deviendra opérationnel en 2017. Afin d'assurer l'exécution sûre et pacifique de ce programme nucléaire, notamment dans les domaines de la production d'énergie et la mise en place de services médicaux et industriels, l'exécution du programme bénéficiera d'un appui international et s'effectuera sous la supervision de l'AIEA. Ce programme sera mis en œuvre dans des conditions de transparence afin de ne pas mettre en péril l'environnement et de garantir la sécurité publique. C'est pourquoi ce programme promet d'être un projet particulièrement utile et la structure la plus

aboutie en matière d'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La sécurité est un droit légitime pour tous les États et les peuples du monde, sans exception. Ainsi, les efforts visant à garantir la sécurité ne doivent pas se limiter à la question des armements stratégiques, mais doivent viser également le renforcement des mécanismes de coopération internationale dans des domaines aussi essentiels que les armes légères et de petit calibre et mettre en relief la nécessité d'empêcher que des matières dangereuses ou sensibles ne tombent aux mains de groupes irresponsables ou criminels. De même, le but de ces initiatives doit être un accroissement de la coopération dans le domaine du maintien de la paix et de la diplomatie préventive.

Les Émirats arabes unis ont toujours mené une politique équilibrée et cohérente sur les plans interne et externe, reposant sur une coopération mutuelle avec tous les pays, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment à ceux qui ont trait à la promotion du respect mutuel, aux relations de bon voisinage et à la non-intervention dans les affaires intérieures, dans le respect de la justice, de la stabilité et de la paix internationales.

Les Émirats arabes unis soulignent de nouveau qu'il n'y aura ni paix ni stabilité au Moyen-Orient et dans le golfe arabe tant que ces régions continueront d'être le théâtre d'une occupation politique et d'affrontements militaires, que des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive y seront utilisées. Une telle situation ne peut déboucher que sur une détérioration de la sécurité et des déséquilibres stratégiques dans la région. C'est pourquoi nous réaffirmons que l'instauration de la sécurité et de la stabilité aux niveaux régional et international passe par la promotion du dialogue et le règlement pacifique des différends régionaux, la priorité étant accordée à l'intérêt public dans la poursuite du développement, de la sécurité et de la stabilité pour tous.

Il est nécessaire également de conclure un accord définissant les modalités de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones exemptes de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires à la supervision de

l'AIEA. Nous exigeons le respect des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995. En raison de son incidence sur le processus de paix et sur la sécurité et la stabilité des populations de la région, nous en appelons également à toutes les parties concernées afin qu'elles cessent la fourniture à Israël d'une aide scientifique, technique et financière susceptible de lui permettre de mettre au point des armes nucléaires.

S'agissant du programme nucléaire iranien, nous appelons de nos vœux la poursuite des négociations entre l'Ouest et la République islamique d'Iran. Nous espérons que l'on aboutira prochainement à un règlement pacifique d'ensemble de cette question. Nous lançons également un appel à l'Iran afin qu'il coopère avec l'AIEA et le Conseil de sécurité à cette fin, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité des populations de la région.

M. Del Campo (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à nous joindre aux autres délégations qui vous ont exprimé, Monsieur le Président, leurs félicitations et vous souhaitons plein succès dans la présidence de la Première Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que, sous votre direction et avec la coopération de tous les États, nos délibérations seront couronnées de succès.

Les débats en Première Commission se déroulent alors que la situation internationale est favorable à la cause du désarmement et de la non-prolifération. Plusieurs événements bien connus de chacun et abondamment signalés par les orateurs précédents ont permis que soient réunies les conditions favorables à la recherche de solutions aux défis très graves auxquels nous sommes confrontés.

L'attachement du Chili à la paix et la sécurité internationales prend racine dans son attachement sans faille à l'égard de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies. En conséquence, nous sommes favorables à une approche multilatérale commune face à toute menace à la sécurité. Nous sommes également d'avis que notre stratégie de développement, fondée sur une économie ouverte et tournée vers l'extérieur, exige la paix et la sécurité internationales. En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Chili est résolu à contribuer aux initiatives collectives en matière de sécurité. C'est pourquoi notre pays participe aux opérations de maintien de la paix

établies par les résolutions du Conseil de sécurité relatives à Haïti, à Chypre et à la Bosnie-Herzégovine.

Le Chili est partie aux principaux traités sur le désarmement, la non-prolifération et la limitation des armements et aux différents instruments et conventions dans ces domaines, notamment la récente Convention d'Oslo interdisant la fabrication et l'utilisation des armes à sous-munitions.

Nous appuyons résolument tous les mécanismes et les instances multilatérales portant sur le désarmement, la non-prolifération et la limitation des armements. Nous entendons participer activement à la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À nos yeux, cet instrument constitue la pierre angulaire du régime multilatéral de non-prolifération. Le Chili est favorable à une approche équilibrée à l'égard de toutes les dispositions du Traité. Cet équilibre nous paraît être une condition indispensable pour garantir la légitimité et l'engagement politique inhérents à cet accord. Nous reconnaissons les progrès accomplis par les États-Unis et la Russie depuis 1990, en vue d'opérer des réductions convenues de façon bilatérale de leurs armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous nous félicitons également du lancement de négociations bilatérales portant sur le Traité START I. Sur le plan multilatéral, nous relevons avec satisfaction les progrès réalisés au sein de la Conférence du désarmement et espérons que de nouveaux progrès seront obtenus dans la mise en œuvre de son programme de travail en 2010.

Nous tenons également à appeler l'attention sur la tenue récente d'un sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires et l'accent mis tout particulièrement sur les armes nucléaires dans le monde. Nous ne doutons pas que ce climat favorable encouragera l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires à adopter des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire.

Le Chili défend le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans discrimination, grâce à un échange de matériels et d'informations scientifiques et à une coopération multilatérale régulière. Cependant, ce droit ne doit concerner que les États qui s'acquittent entièrement de leurs obligations au titre du TNP.

Le Chili est disposé à se joindre aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire progresser les travaux de la prochaine Conférence d'examen du TNP. Son issue positive sera capitale pour éviter l'effondrement du système de non-prolifération.

La prolifération nucléaire est une menace désastreuse pour toutes les régions. Prévenir cette menace exige un engagement sérieux de la part des puissances nucléaires conformément à l'article VI du TNP. Un tel engagement renforcerait la crédibilité politique des initiatives multilatérales visant à appeler ces États à la modération lorsqu'existe un danger de prolifération nucléaire.

Nous saluons les initiatives prises par le Gouvernement des États-Unis pour conférer un nouvel élan au multilatéralisme s'agissant des questions liées au désarmement et à la non-prolifération. Il importe de s'acheminer vers la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous sommes convaincus qu'une telle mesure permettra de créer un cercle vertueux pour le bénéfice du désarmement tout entier. Une telle démarche exige coopération et souplesse de la part de tous les intéressés, et que l'on renonce à toute attitude rigide susceptible d'entraver les négociations portant sur un traité visant à limiter l'utilisation de matières fissiles à des fins d'armes et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres efforts pour réaliser le désarmement et freiner la prolifération.

À l'instar des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Chili se trouve dans une région exempte d'armes nucléaires, et une zone de paix. Le Traité de Tlatelolco de 1967 a été le premier à porter création d'une zone régionale exempte d'armes nucléaires. Nous saluons l'entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction d'armes nucléaires en Asie centrale et du Traité de Pelindaba, portant création des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique. Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforce la sécurité aux niveaux international et régional, parallèlement au régime de non-prolifération, et contribue au désarmement nucléaire. La création de ces zones, l'exécution et le respect des accords connexes signifient qu'une vaste région du monde est exempte d'armes nucléaires. Le Chili coordonne les groupes de contact des zones exemptes d'armes nucléaires en vue de la tenue de la deuxième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette réunion, qui a été demandée lors de la première conférence tenue à Mexico en 2005, confirme à nouveau la nécessité d'efforts conjoints pour réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaire et vise une coopération renforcée entre les pays de ces zones.

Nous appuyons sans réserve le multilatéralisme et estimons que les Nations Unies constituent l'instance la plus appropriée à cet égard. Il existe un lien étroit entre le désarmement et la non-prolifération nucléaires et la création et la promotion de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. Ces zones jouent un rôle déterminant pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et réduire l'éventualité de l'emploi d'armes nucléaires. Elles servent également à renforcer un climat de confiance mutuelle, qui leur sera également profitable. La création de ces zones dans d'autres régions du monde doit devenir un objectif pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous estimons que la tenue de cette Conférence contribuera à mettre en relief cette question et servira de référence et de critère pour d'autres régions. La deuxième Conférence portant sur les zones exemptes d'armes nucléaires, dont la tenue est prévue à la veille de la Conférence d'examen du TNP, complétera utilement le TNP. Au nom des groupes contact, nous présenterons un projet de résolution sur ce sujet et prions instamment toutes les délégations de lui apporter leur soutien.

Enfin, nous demandons aux délégations d'envisager favorablement la tenue d'une quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces sessions extraordinaires, dont la première s'est tenue il y a 30 ans, ont beaucoup contribué à la création du mécanisme de désarmement que nous connaissons aujourd'hui.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission et de vous souhaiter tout le succès à la tête de nos délibérations. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis la session de l'année dernière de la Commission, certains événements se sont produits dans le domaine du désarmement. Le plus frappant d'entre eux a été l'attention accrue de la communauté internationale à la question du désarmement nucléaire. Si elle était accompagnée d'une volonté politique sincère, de changements concrets dans les politiques du passé, d'une compréhension des nouvelles dynamiques et réalités des nations, cette évolution significative porterait en elle la promesse d'un retour à un véritable multilatéralisme et au respect des obligations en matière de désarmement et, espérons-le, à l'apparition

d'une dynamique positive dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il convient de saisir l'occasion unique qu'offre la Première Commission de contribuer à l'amélioration du climat actuel. Nous entendons coopérer à cet objectif avec d'autres délégations à la présente session de la Commission.

La République islamique d'Iran considère le désarmement et la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects comme des éléments fondamentaux de la sécurité internationale. Les menaces provenant de l'existence d'armes de destruction massive, notamment les milliers d'ogives nucléaires se trouvant dans les stocks des États dotés d'armes nucléaires, l'incapacité de mettre en œuvre les obligations en matière de désarmement et la prolifération horizontale et verticale ont un impact profond sur la sécurité internationale. D'où l'importance des initiatives coopératives prises par l'ensemble des nations, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, en vue de raviver les efforts multilatéraux en matière de désarmement.

Le noble objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive mérite la plus vive attention dans nos débats au sein de la Commission. Ainsi que nous l'a enseigné l'amère expérience des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et les attaques chimiques du régime de Saddam contre les Iraniens et la population de Halabche, en Iraq, les conséquences de l'utilisation d'armes de destruction massive sont horribles et à long terme. Pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes aussi inhumaines, des efforts persévérants, soutenus et collectifs sont nécessaires de la part de toutes les nations, notamment des États détenteurs de telles armes. Victime dans son histoire récente d'armes de destruction massive, la République islamique d'Iran est fermement attachée à la réalisation d'un monde exempt d'armes de destruction massive, non seulement dans les mots, mais aussi par la mise en œuvre intégrale des trois instruments juridiques majeurs interdisant les armes de destruction massive, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, et a pris des mesures concrètes à l'appui de cet engagement.

L'adoption de nombreuses résolutions par l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire prouve à l'évidence que cet objectif bénéfique figure au rang des priorités de la communauté internationale. Cela tient au fait que les armes nucléaires sont sans

équivalent parce qu'elles sont les armes les plus destructrices jamais fabriquées. Les arsenaux nucléaires existants ont la capacité de détruire notre civilisation et toute vie sur Terre. Hormis quelques personnes dans les États dotés d'armes nucléaires, personne ne nie le fait que la persistance et la prolifération des armes nucléaires par les puissances nucléaires constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité.

Afin de débarrasser le monde de la menace des armes nucléaires, depuis les premiers jours des Nations Unies jusqu'à aujourd'hui, la communauté internationale n'a ménagé aucun effort. Malheureusement, certains États dotés d'armes nucléaires n'ont pas fait preuve d'une véritable volonté de mettre en œuvre la partie consacrée au désarmement dans le TNP et de s'acquitter de leurs obligations. Malgré les initiatives juridiques sans équivoque qu'ils ont prises lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas procédé à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires mais, au contraire, ont poursuivi la mise au point et la modernisation de leurs armes nucléaires. Il s'agit là d'un exemple grave de non-respect qui, si on n'y remédie pas, risque de porter lourdement atteinte aux principes et objectifs du TNP. Pour que le TNP puisse continuer à jouer son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent avec sérieux de la responsabilité et de l'engagement qui leur incombent de mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'article VI du TNP, ainsi que les décisions et la résolution de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et les accords pris lors de la Conférence d'examen de 2000.

Malheureusement, les États dotés d'armes nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité, n'ont pas saisi l'occasion, lors de la réunion au sommet du 24 septembre, de réaffirmer leur attachement à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Ils ont adopté la résolution 1887 (2009), qui va au-delà des dispositions du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du TNP et introduit certaines dispositions qui contredisent clairement la lettre et l'esprit du TNP. Puisque cette résolution dénature en partie le libellé de l'article VI du TNP, sur un plan juridique, elle ne peut ni ne doit servir de référence dans les réunions futures sur le TNP. Nous ne sommes pas en mesure d'appuyer la

référence à cette résolution juridiquement imparfaite dans les résolutions de la Première Commission.

La prochaine Conférence d'examen du TNP en 2010 sera une occasion utile pour certains États dotés d'armes de tourner la page et de démontrer qu'ils prennent sérieusement leurs responsabilités en prenant en considération les préoccupations de la communauté internationale concernant les armes nucléaires. Cela peut se faire en renforçant les mesures de désarmement et en adoptant un plan d'action prévoyant l'élimination complète de ces armes suivant un calendrier précis.

S'agissant du travail à venir, j'aimerais informer les délégations que la République islamique d'Iran présentera à la Première Commission un projet de résolution, intitulé « Suite donnée aux obligations en matière de désarmement nucléaire convenues lors des Conférences des Parties chargées d'examiner en 1995 et 2000 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ». L'Assemblée générale a adopté des résolutions analogues depuis leur présentation en 2005, avec l'appui écrasant des États Membres. Cette année aura valeur de test pour démontrer la réalité des exigences de changement.

Depuis de nombreuses années, la communauté internationale a clairement exprimé ses attentes, au moyen des résolutions adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, l'Assemblée générale et l'AIEA, à savoir que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient renforcerait considérablement la paix et la sécurité internationales. Pourtant, un régime qui a défié tous les instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive continue d'être l'unique obstacle à la création d'une telle zone au Moyen-Orient, en raison de son refus de se conformer aux exigences mondiales en adhérant au TNP, de la poursuite de son programme clandestin d'armes nucléaires et de ses installations nucléaires non garanties. À plusieurs reprises, le régime sioniste a attaqué ou menacé ouvertement d'attaquer d'autres pays de la région. Il est incontestable que la présence d'armes nucléaires entre les mains d'un tel régime, avec son sombre inventaire de crimes, d'occupation et d'agression, constitue une menace particulièrement grave pour la paix et la sécurité internationales. La résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui porte tant sur la mise en œuvre que sur l'universalité du Traité, devrait, par conséquent, constituer l'axe principal de la prochaine Conférence d'examen.

Le droit inaliénable à l'utilisation et à la technologie pacifiques de l'énergie nucléaire est une des bases fondamentales du TNP. En tant que Partie au TNP, l'Iran est déterminé à exercer son droit inaliénable à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, y compris le cycle du combustible, en pleine conformité avec les dispositions du Traité. Cette politique repose sur une planification à long terme visant à répondre aux besoins énergétiques croissants du pays. En présentant un ensemble de propositions pour des négociations approfondies et constructives au groupe des « cinq plus un » (P5+1), en septembre 2009, l'Iran a déjà fait la preuve de sa ferme volonté de mener des négociations portant sur le cadre propice à l'établissement de relations de coopération. Après la réunion fructueuse de Genève, qui a constitué un pas en avant décisif, il appartient désormais aux autres parties de modifier leurs politiques passées et de démontrer leur bonne volonté.

Affectée par le climat international en matière de sécurité, la Conférence du désarmement a connu une impasse pendant la dernière décennie. Nous avons appuyé la réactivation de la Conférence, fondée sur un programme de travail équilibré et complet, adapté aux priorités de tous les États membres. L'élan récent suscité lors de la Conférence ne peut être préservé que si nous tenons compte des préoccupations de l'ensemble des États membres.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que la République islamique d'Iran, victime d'armes de destruction massive, avec d'autres nations éprises de paix, n'épargnera aucun effort pour parvenir à l'instauration d'un monde débarrassé de ces armes inhumaines et horribles que sont les armes de destruction massive.

M^{me} Diallo (Mali) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant la Commission, je voudrais, à l'entame de mon propos, vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse les mêmes félicitations aux autres membres du Bureau. Je voudrais également rendre un hommage appuyé à M. Marco Antonio Suazo, du Honduras, ainsi qu'à son équipe pour avoir su conduire avec dextérité les travaux de la Commission au cours de la session dernière. La délégation malienne s'associe à la déclaration faite par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et à celle faite par l'Indonésie au nom du Groupe des États membres du Mouvement des pays

non alignés. Par conséquent, nous axerons notre intervention sur la question des armes légères et de petit calibre.

La délégation malienne, au nom du Groupe des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), saisit la présente occasion, pour adresser ses sincères remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'à tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leurs actions en faveur de l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre.

Il ne fait aucun doute que la paix et la sécurité doivent être gérées de façon préventive. La prévention des conflits et la garantie de sécurité constituent un souci constant des plus hautes autorités du Mali et des autres États africains. Compte tenu de l'ampleur du phénomène de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que des conséquences dramatiques qui en découlent, des initiatives ont été prises tant au niveau mondial, régional que sous-régional et national pour y faire face.

Le Mali – faut-il le rappeler – a été l'un des tout premiers pays à mettre en place une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, créée par décret n° 96-304/P-RM du 14 novembre 1996, suite à la cérémonie de « la Flamme de la paix » organisée le 27 mars 1996, pour sceller la fin de la rébellion armée dans le septentrion du pays. Plus tard, la législation nationale spécifique dans ce domaine s'est renforcée par l'adoption, le 12 novembre 2004, d'une nouvelle loi portant sur le régime des armes à feu et des munitions conformément au Programme d'action et à la Déclaration de Bamako, puis le 8 juillet 2008, de la loi sur le terrorisme.

Au niveau sous-régional, la CEDEAO a fait de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, un axe majeur de sa politique sécuritaire. En effet, sur une initiative malienne ayant bénéficié du soutien des pays voisins et de la CEDEAO à l'origine, le Programme de coordination et d'assistance pour le développement, lancé en 1999, a été officiellement remplacé le 6 juin 2006, par le Programme du contrôle des armes légères de la CEDEAO. Ce programme communautaire, basé à Bamako, est chargé de contrôler la vente et le trafic d'armes de petit calibre, de renforcer la capacité des Commissions nationales sur les armes légères et de

fournir une aide technique au Secrétariat de la CEDEAO en la matière.

C'est dans ce contexte que les pays membres de la CEDEAO ont décidé de transformer le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en un instrument juridiquement contraignant. Ainsi, le 14 juin 2006, à Abuja, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Cette convention qui pose le principe de l'interdiction des transferts d'armes, constitue une grande avancée dans notre espace communautaire et une étape décisive dans la lutte contre la prolifération des armes légères.

Fidèle à son engagement de poursuivre cette lutte de concert avec les pays de la région, le Mali, nom de la CEDEAO, présentera le projet de résolution, intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre », au titre du point 96 u). Ce projet de résolution a toujours été adopté sans vote. Lors de la soixante-troisième session, cette résolution avait été adoptée sous la cote 63/66.

La situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne a depuis peu connu des changements du fait de l'allégeance de certaines bandes armées à la nébuleuse Al-Qaida. Face à cette situation, le Gouvernement du Mali a décidé de convoquer une conférence au sommet sur la sécurité et le développement de la région, qui se tiendra avant la fin de l'année à Bamako. Cette Conférence permettra aux États de la région d'apporter des réponses adaptées aux problèmes d'insécurité, de banditisme transfrontalier, de terrorisme, des trafics en tous genres, y compris de drogues, d'armes et d'êtres humains.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'entière disponibilité de ma délégation à apporter sa modeste contribution au succès de nos travaux.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Dès l'abord et au nom de la délégation du Viet Nam, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Nos vives félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Ma délégation vous souhaite plein succès dans votre tâche. La délégation vietnamienne s'associe entièrement à la déclaration faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est, lors de la séance d'ouverture de la Commission.

Nos travaux se déroulent cette année dans le contexte d'événements encourageants dans le domaine du désarmement. Ma délégation partage l'optimisme exprimé par de nombreuses délégations quant aux perspectives d'un désarmement général et complet, de non-prolifération nucléaire et de désarmement en particulier. Après des années de paralysie, La Conférence du désarmement a convenu d'un programme de travail. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique se sont de nouveau engagés, au cours de leurs négociations bilatérales, à conclure un nouvel instrument pour remplacer le Traité sur la réduction des armements stratégiques, en procédant à des réductions plus importantes de leurs arsenaux nucléaires respectifs. Le Conseil de sécurité a convoqué récemment une réunion au sommet et adopté à l'unanimité la résolution 1887 (2009). Cette résolution constitue, à nos yeux, une initiative d'ensemble portant sur la question nucléaire. Elle réaffirme la nécessité pour tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations concernant la limitation des armements et le désarmement et de prévenir la prolifération de tous les armes de destruction massive. Nous avons également constaté l'accent particulier mis sur les questions de désarmement et de non-prolifération au cours du débat général, à la présente session de l'Assemblée générale.

L'existence d'armes nucléaires constituera toujours une grave menace de désastre nucléaire. Depuis de nombreuses années, nous déclarons que la seule garantie absolue contre une catastrophe nucléaire est l'élimination totale de ces armes. À cet égard, nous tenons à renouveler notre ferme appui en faveur de la convocation d'une conférence internationale en vue d'explorer les moyens de débarrasser le monde de toutes les armes nucléaires, suivant un calendrier précis.

Il ne fait aucun doute que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il convient de souligner l'importance que revêt la mise en œuvre totale et non sélective des trois piliers du Traité, qui visent à prévenir la propagation de la technologie des armes nucléaires, à promouvoir la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Il appartient aux États dotés d'armes nucléaires d'arrêter

des dispositions concrètes pour mettre en œuvre les mesures d'ensemble adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995 et réaffirmées à la Conférence d'examen du TNP en 2000.

Ma délégation tient à mettre l'accent sur le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions figurant dans le TNP. Nous attachons une importance particulière à la tenue prochaine de la Conférence d'examen du TNP en 2010. À notre avis, cet événement sera l'occasion pour les États membres d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution des dispositions du Traité, de renouveler leur attachement aux principes et objectifs du Traité et de convenir des mesures à adopter pour renforcer le Traité sous tous ses aspects.

Le Viet Nam réaffirme son appui indéfectible au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui interdit tous les essais nucléaires et le perfectionnement des armes nucléaires existantes ainsi que la mise au point de nouvelles armes nucléaires avancées. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que 13 ans après son ouverture à la signature, cet important traité ne soit toujours pas entré en vigueur. Tout en nous félicitant des récentes ratifications, nous prions instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité au plus vite, en particulier les États visés à l'Annexe 2. À ce propos, nous sommes fermement convaincus que les États dotés d'armes nucléaires devraient jouer un rôle de premier plan pour permettre l'entrée en vigueur du Traité dans les plus brefs délais.

Mon pays appuie fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Nous estimons que les zones exemptes d'armes nucléaires sont un pas en avant vers le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et contribuent à l'amélioration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial. Dans cet esprit, ma délégation salue l'entrée en vigueur cette année des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et dans le Pacifique. De même, nous tenons à exprimer notre ferme appui à la convocation l'année prochaine de la deuxième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette conférence sera une bonne occasion de mobiliser un soutien plus large à l'égard de la mise

en œuvre de ces traités et de la promotion de la non-prolifération nucléaire et des objectifs de désarmement.

En ce qui concerne les initiatives visant à éliminer d'autres types d'armes de destruction massive – armes chimiques et biologiques en particulier – ma délégation souhaite rappeler le rôle fondamental joué par la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques dans la promotion et l'élimination de la prolifération des armes chimiques et biologiques.

En ce qui concerne les armes classiques, nous sommes conscients de l'impact négatif des armes légères et de petit calibre et appuyons les efforts internationaux visant à freiner la fabrication, le transfert et la circulation illicites de ces armes. Mon pays est convaincu que la négociation d'un traité sur le commerce des armes devrait se dérouler dans le cadre des Nations Unies et prendre pleinement en considération le droit de tout État de fabriquer, importer et exporter des armes classiques pour sa propre défense, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous estimons que toutes décisions relatives à un futur traité sur le commerce des armes doivent reposer sur un consensus afin de garantir leur acceptation universelle et leur mise en œuvre effective.

Ma délégation souhaite exprimer son plein appui au renforcement du mécanisme de désarmement des Nations Unies. À cet égard, nous réitérons notre soutien aux travaux menés par la Commission du désarmement. Il est toutefois regrettable qu'à sa session de fond en 2009, des États membres n'aient pu convenir d'un ordre du jour pour le prochain cycle de triennal. C'est pourquoi nous espérons vivement qu'à la session de 2010, les États membres feront preuve de davantage de volonté politique et d'esprit de conciliation afin d'aboutir à un ordre du jour de fond pour le prochain cycle, ce qui permettra à cette importante commission d'examiner les questions liées au désarmement et à la limitation des armements et de formuler des recommandations concrètes à cet égard. Au début de cette année, la Conférence du désarmement a réussi à se mettre d'accord sur un programme de travail, après plus d'une décennie de paralysie et de profonde insatisfaction. Nous espérons qu'à la session de 2010, les États membres adopteront des positions communes et parviendront à entamer des négociations portant sur un instrument interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armes

nucléaires et sur d'autres questions importantes de désarmement.

Pour terminer, soyez assuré, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, que vous pouvez compter sur notre plein appui et notre coopération, afin que les travaux de la Première Commission soient menés à bien.

M. Sergejev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée. Nous sommes certains que, sous votre autorité, nos travaux seront couronnés de succès. Dans cette tâche, sachez que vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

Conformément à votre requête, Monsieur le Président, j'écourterai ma déclaration. L'intégralité de mon discours sera distribuée à l'ensemble des participants à cette instance. Je vous demanderai de bien vouloir veiller à ce que la version intégrale soit considérée comme le texte officiel de ma déclaration.

En renonçant volontairement au troisième arsenal nucléaire mondial, l'Ukraine a contribué de manière significative au désarmement et au renforcement de la sécurité aux niveaux régional et mondial. Elle tient à saisir l'occasion qui lui est offerte pour confirmer son engagement à l'égard de la cause de la paix et de la stabilité.

Il est encourageant de noter le soutien exprimé par de nombreux dirigeants politiques à l'égard de l'objectif clair et fondamental d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les gouvernements doivent désormais commencer à réfléchir à la façon dont ils envisageront dans l'avenir la sécurité de leurs pays sans ces armes. Nous saluons les efforts déployés par les États-Unis et la Fédération de Russie pour conclure un traité destiné à remplacer le Traité START, qui soit nouveau, efficace et vérifiable. Compte tenu du fait que les deux pays ne souhaitent pas proroger le Traité sous sa forme actuelle, nous invitons instamment les États-Unis et la Fédération de Russie de mener à son terme le processus de suivi avant le 5 décembre, date d'expiration du Traité START.

J'aimerais souligner à nouveau l'importance capitale que revêt le caractère universel du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous sommes certains que l'entrée en vigueur du TICEN contribuera efficacement à la réalisation du

noble objectif d'un monde sûr et pacifique, exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que l'engagement pris par le Président Obama de poursuivre la ratification du TICEN par les États-Unis se concrétisera prochainement. Dans l'intervalle, il importe au plus haut point que l'intégrité des règles établies par la TICEN soit respectée. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, le moratoire sur les essais nucléaires ou sur tout autre explosion nucléaire devra être maintenu. Nous invitons tous les États à s'abstenir de tout acte contraire au Traité, à démontrer leur ferme volonté de respecter les règles du TICEN et de respecter leurs engagements après l'entrée en vigueur du Traité.

La Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se réunit l'année prochaine. Nous sommes pleinement attachés à la mise en œuvre du TNP et de ses trois piliers qui se renforcent mutuellement, à savoir : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous continuerons également d'œuvrer en faveur de l'adhésion universelle au TNP et appelons les États qui ne sont pas encore parties au Traité à le rejoindre. Dans ce contexte, nous espérons que la mise en œuvre de la résolution 1887 (2009), récemment adoptée par le Conseil de sécurité, contribuera beaucoup à l'issue positive du cycle d'examen du TNP en 2010.

Nous nous félicitons également du fait que la Conférence du désarmement de Genève ait convenu cette année d'un programme de travail, mettant fin à 12 années d'impasse. On peut ainsi espérer de nouveaux progrès sur un certain nombre de questions urgentes portant sur le désarmement et la non-prolifération. Nous appelons notamment de nos vœux le lancement de négociations sur un traité vérifiable visant l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins de fabrication d'armes nucléaires.

La destruction des mines antipersonnel est une autre question urgente dans le domaine du désarmement. Héritière de l'un des stocks mondiaux de mines les plus importants, l'Ukraine attache beaucoup d'importance à leur destruction sûre conformément aux dispositions de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, appelée également Convention sur l'interdiction des mines. Nous appuyons entièrement les initiatives prises par la communauté de la Convention sur l'interdiction des mines pour surmonter la crise humanitaire engendrée par la prolifération et l'utilisation à grande échelle de mines antipersonnel.

Nous voulons voir le monde débarrassé de ce type d'armes.

Par ailleurs, je dois signaler que l'Ukraine ne peut aujourd'hui éliminer qu'un tiers seulement de ses stocks de mines antipersonnel. C'est pourquoi l'Ukraine compte sur l'aide de la Commission européenne pour régler ce problème conformément aux obligations de la Commission européenne relatives à la ratification de la Convention par le Parlement ukrainien. Nous nous réjouissons de pouvoir reprendre en 2009, nous envisageons le dialogue qui avait été interrompu avec la Commission européenne sur cette question. J'aimerais également souligner que la partie ukrainienne est reconnaissante au Service de la lutte antimines de l'ONU pour sa volonté de coopérer dans le domaine de la destruction des stocks de mines antipersonnel en Ukraine.

En tant que Partie à la Convention sur certaines armes classiques et à tous ses Protocoles, l'Ukraine est consciente de l'importance que revêtent ces instruments dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, lesquels jouent un rôle crucial dans le règlement des problèmes humanitaires causés par ces armes. Nous appelons tous les États parties à continuer à promouvoir le caractère universel et l'efficacité de la Convention, notamment son Protocole V sur les restes explosifs de guerre.

En ce qui concerne la question de la réglementation du commerce mondial des armes classiques, l'Ukraine approuve l'initiative visant à élaborer un traité sur le commerce international des armes, qui pourrait devenir un instrument complet pour l'élaboration de règles communes dans ce domaine et empêcher ainsi le détournement des armes classiques. Nous saluons l'échange de vues ouvert et constructif qui a caractérisé les deux sessions du Groupe de travail à composition non limitée tenues à New York, sous une présidence éclairée, en mars et juillet de cette année. Nous sommes encouragés par la volonté positive manifestée de s'attaquer au problème créé par le commerce, le transfert et les activités non réglementés d'armes.

Les activités spatiales constituent également une question importante en matière de sécurité, qui soulève d'autres aspects complexes. Nous partageons les préoccupations exprimées par un certain nombre d'États à cet égard. En tant qu'acteur spatial, l'Ukraine est particulièrement concernée par la question de la sécurité des activités spatiales menées à des fins

pacifiques. Nous prions instamment tous les États membres de s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre la sécurité dans l'espace, notamment en y plaçant de nouveaux débris.

J'aimerais, en guise de conclusion, souligner combien il est urgent de renforcer les efforts internationaux destinés à progresser dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements au sein des Nations Unies et d'autres instances, dans l'intérêt des générations futures.

M. Zee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous vous adressons nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation est disposée à travailler en étroite coopération avec vous au cours des semaines à venir.

Nous continuons d'être confrontés à des défis plus complexes dans notre recherche de la paix et de la sécurité. Au centre de ces défis réside la persistance des armes nucléaires, qui se traduit par deux conséquences : premièrement, la menace d'un conflit nucléaire et, deuxièmement, le risque de prolifération, qui augmente la menace potentielle de terrorisme nucléaire. Au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, Singapour entend œuvrer de concert avec la communauté internationale à ces problèmes.

Concernant le premier défi, nous estimons que le monde ne sera jamais totalement sûr sans un désarmement nucléaire complet. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, Singapour est vivement préoccupé par l'état de déliquescence dans lequel se trouvent les efforts en matière de désarmement nucléaire. Aussi avons-nous été encouragés par le discours historique prononcé par le Président Obama, en avril dernier, dans lequel il a souligné la détermination des États-Unis de rechercher la paix et la sécurité du monde en le débarrassant des armes nucléaires. Par ailleurs, le Président Obama a proclamé que les États-Unis avaient la responsabilité morale d'agir et de montrer le chemin.

Nous constatons que cette démarche a été reprise ultérieurement par le biais de l'initiative des États-Unis au Conseil de sécurité, qui s'est traduite par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009). Nous nous félicitons de l'adoption d'une résolution favorable à une revitalisation de l'engagement mondial envers le

désarmement nucléaire. À notre avis, l'initiative des États-Unis et la décision prise par le Conseil de sécurité permettront d'insuffler un élan positif aux préparatifs de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra en 2010.

Nous sommes conscients de la phase délicate que traverse le TNP du fait de l'ampleur des défis à relever. C'est pourquoi Singapour s'engage à apporter sa contribution au succès de la Conférence d'examen du TNP. Dans cet esprit, ma délégation se félicite de l'élection de l'Ambassadeur Libran Cabactulan, des Philippines, État membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, aux fonctions de Président de la Conférence d'examen du TNP.

Par ailleurs, afin appuyer la cause de la non-prolifération nucléaire, Singapour entend renforcer ses lois nationales et de son système de contrôle des exportations afin de démontrer qu'il peut jouer un rôle efficace pour empêcher le recours à des techniques à double usage et que des armes de destruction massive ne tombent entre des mains hostiles. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, des terroristes déterminés peuvent facilement franchir les frontières et ne se limitent pas à un seul lieu géographique. Il est également plus difficile d'établir une distinction entre ce qui est une arme et ce qui ne l'est pas. Les progrès techniques ont rendu plus facile la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que les systèmes et matières connexes. La libre circulation de l'information, des matériels et des personnes entre les pays accroît la difficulté de prévenir une prolifération dans l'environnement d'aujourd'hui.

En tant qu'un des carrefours de transbordement les plus actifs au monde et comme membre responsable de la communauté internationale, Singapour s'acquiesce scrupuleusement de ses responsabilités. Il a mis sur pied un solide régime de contrôle des exportations, qui gère aujourd'hui les éléments figurant dans les quatre principales listes de contrôle multilatéral des exportations établies par le Groupe australien, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe des fournisseurs nucléaires et l'Arrangement de Wassenaar. En outre, à l'appui de ces initiatives, Singapour participe à l'Initiative de sécurité des conteneurs et à l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Cela témoigne de son attachement indéfectible à la non-prolifération.

Parallèlement au développement durable et au respect des droits de l'homme, l'aspiration à la paix et à la sécurité reste l'un des piliers fondamentaux sur lesquels ont été édifiées les Nations Unies. C'est pourquoi les Nations Unies doivent se montrer vigilantes et poursuivre le rôle central qui leur revient dans la recherche de solutions aux questions de sécurité à leur ordre du jour et explorer les voies pragmatiques et concrètes qui s'offrent à nous de coopérer. Ma délégation est confiante que, sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, la Commission sera en mesure d'œuvrer collectivement en faveur des régimes de désarmement et de non-prolifération.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement de votre élection méritée à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que, grâce à vos vastes connaissances, votre compétence et votre expérience, vous serez à même de conduire les travaux de la Première Commission vers une issue fructueuse. Soyez assuré de notre plein appui et de notre coopération.

Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par mon collègue de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le Myanmar au nom de tous les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le monde se situe aujourd'hui à la croisée des chemins s'agissant de la façon dont nous pouvons prévenir une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Les efforts que nous déployons en matière de désarmement depuis de nombreuses décennies ont débouché sur des résultats décevants. Le moment est venu de renouveler notre détermination de poursuivre avec plus de vigueur ces efforts. Le Cambodge juge indispensable de renforcer et de dynamiser le processus de désarmement et de non-prolifération, grâce à des efforts conjoints aux niveaux national, régional et international. Une véritable volonté politique et un engagement réel de la part de chaque pays et de la communauté internationale sont essentiels pour faire progresser le régime de désarmement, contribuant ainsi à la paix, à la stabilité et à la sécurité.

À cet égard, le Cambodge attache beaucoup d'importance à l'appel lancé par le Président Obama,

au cours du débat général de l'Assemblée générale le mois dernier, en vue de « mettre fin à la propagation des armes nucléaires et chercher à réaliser l'objectif d'un monde sans armes nucléaires » (A/64/PV.3). Le Cambodge se félicite également chaleureusement de l'appel lancé dans la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée au cours du sommet du Conseil, le 24 septembre dernier, en vue de réaliser un monde plus sûr pour tous. Les négociations en cours entre les États-Unis et la Fédération de Russie pour parvenir à un nouvel accord destiné à remplacer le Traité START constituent un pas très encourageant sur la voie de la non-prolifération.

Dans cadre de l'ASEAN, nous avons conclu le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, qui représente un instrument important pour garantir la paix et la sécurité dans cette région du monde. Il s'agit également d'un mécanisme utile d'établissement de la confiance, auquel chacun devrait adhérer, notamment les États dotés d'armes nucléaires. Ces dernières années, l'ASEAN a activement encouragé ces États à adhérer à ce Traité. À cet égard, mon Gouvernement tient à lancer un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils adhèrent de façon plus constructives aux dispositions du Traité.

En outre, le Cambodge se félicite de l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui souligne la perspective de réaliser, de façon équilibrée, les principes et objectifs énoncés dans le TNP. Mon pays tient à assurer de tout son appui et de sa coopération la présidence philippine de cette importante Conférence d'examen du TNP.

La Cambodge note également avec satisfaction l'adoption par la Conférence du désarmement du programme de travail de session de 2009, mettant ainsi fin à 12 années de paralysie. Cela permet à l'unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement de débattre sur le fond des questions stratégiques de désarmement et de non-prolifération.

Les armes légères et de petit calibre sont aussi dangereuses que les armes de destruction massive. Les armes de destruction massive peuvent détruire, en une seule fois, des milliers d'être humains, mais les armes légères tuent des milliers de personnes, une par une, jour après jour. Il faut par conséquent tout faire pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Le Cambodge n'a jamais été une source d'approvisionnement en armes,

même si des armes ont pu transiter par le Cambodge au cours de conflits armés anciens.

La politique gagnant-gagnant du Premier Ministre Samdech Hun Sen, qui a mis fin à la guerre et au conflit au Cambodge en 1998, a considérablement transformé le pays, lequel, après des années d'incertitude, de guerre, d'instabilité et de sous-développement, est devenu un centre de paix, de sécurité, d'ordre social et de respect de la démocratie. Des milliers d'armes légères et de petit calibre abandonnées après la guerre doivent être enlevées et détruites au plus vite. À ce jour, mon gouvernement a saisi et rassemblé près d'un demi-million d'armes légères et de petit calibre. Conscient du fait que les incidences négatives de l'utilisation et de la circulation illégales d'armes légères et de petit calibre dépassent les frontières, le Cambodge a toujours préconisé la coopération internationale dans le règlement de cette épineuse question. La mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre demeure un vigoureux programme tourné vers l'action. Nous prions instamment la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour contrôler les armes légères et nous nous engageons à coopérer, par tous les moyens, à cette entreprise.

De même, les mines et les engins non explosés continuent d'être une source de grave insécurité et d'avoir des incidences sociales négatives pour de nombreux pays à travers le monde, dont le mien. Sur le territoire du Cambodge, il existe des millions de mines et de engins non explosés abandonnés après la guerre et les conflits du passé. Nous ne pouvons pas détourner notre attention des graves dangers inhérents aux mines terrestres et aux engins non explosés ni sous-estimer les difficultés liées du déminage. Le Cambodge souffre trop de ces tueurs silencieux et aveugles. Ce n'est pas seulement un cauchemar pour les personnes touchées, mais un malheur indicible pour les victimes de ces armes à jamais traumatisées et physiquement handicapées. Cette situation impose une lourde charge à notre Gouvernement et à notre société.

Le Cambodge déploie donc d'immenses efforts pour traiter la question des mines terrestres et des engins non explosés en inscrivant la question du déminage à son ordre du jour national, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie rectangulaire du Gouvernement. En août 2009, nous avons enlevé quelque 2 millions de mines et d'engins non explosés. Nous sommes particulièrement reconnaissants à nos partenaires,

notamment aux organismes des Nations Unies, pour leur appui financier et technique aux activités de déminage en cours dans le pays. S'agissant des activités de déminage internationales, le Gouvernement royal du Cambodge déploie des démineurs appartenant aux Forces armées royales du Cambodge au Soudan pour des activités de déminage, sous l'égide des Nations Unies. Un quatrième groupe a été envoyé en juin dernier.

M. Badji (Sénégal) : Monsieur le Président, je vous adresse, tout d'abord, mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assure, en même temps, du soutien et de la pleine et entière collaboration de la délégation sénégalaise. Je profite de cette occasion pour saluer très chaleureusement les membres du Secrétariat, parmi lesquels se trouvent des visages qui me sont très familiers. Je distingue notamment le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte. Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par le Nigéria et l'Indonésie au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles qui freinent considérablement les avancées que les États membres sont en droit d'attendre dans ce domaine.

Quelques lueurs d'espoir apparaissent cependant à l'horizon, notamment à la Conférence du désarmement où un consensus a été trouvé sur un programme de travail. Un frémissement a également été noté, un peu avant le Sommet du Conseil de sécurité du 24 septembre 2009, en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération. Pour le Sénégal, les points ci-après doivent retenir la plus grande attention si nous voulons dépasser le stade du frémissement et aboutir enfin à de réels progrès.

Premièrement, la volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires demeure plus que jamais un objectif majeur qui doit recevoir le soutien de tous les États. Deuxièmement, le renforcement de l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – qui doit passer par son universalisation – reste une priorité de premier ordre, à cette fin. Troisièmement, le dispositif régissant le désarmement et la non-prolifération nucléaires doit être complété, dans les meilleurs délais, par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et

la négociation et l'adoption d'un instrument contraignant interdisant la production de matières fissiles. Quatrièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'entendre sur un programme irréversible et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder des garanties de sécurité, à travers un instrument contraignant, aux États non dotés de l'arme nucléaire. Cinquièmement, il conviendrait d'encourager une plus grande adhésion aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et en créer une au Moyen-Orient, car de telles zones contribuent de manière décisive au renforcement de la confiance et à la stabilité. Enfin, pour finir avec le nucléaire, il conviendrait de réaffirmer le droit des pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP. Cela passerait par un renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les armes nucléaires ne constituent pas l'unique priorité du moment. En effet, nous devons œuvrer à mieux maîtriser les armes classiques. Sous ce rapport, nous attendons avec impatience la tenue d'un Sommet sur les armes classiques au niveau du Conseil de sécurité, comme ce fut le cas tout récemment pour les armes nucléaires. À cet égard, le Registre des armes classiques devrait continuer à bénéficier du soutien et de la participation active de tous les États, notamment les États producteurs d'armes. Mais, en définitive, il nous semble que seul un traité universel sur le commerce des armes pourrait nous permettre d'avoir une maîtrise correcte des armes classiques. Le Sénégal se félicite de la dynamique qui s'est déjà enclenchée et estime que notre engagement sur cette question devrait rester fort jusqu'à la conclusion d'un traité contraignant.

C'est au nom de cet engagement que le Sénégal accueilli, les 28 et 29 avril 2009, à Dakar, un séminaire pour l'Afrique de l'Ouest, du Nord et du Sud. Le même engagement devrait nous animer pour que l'Instrument permettant aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre devienne juridiquement contraignant et pour qu'un instrument similaire soit adopté pour ce qui est du courtage illicite des armes légères.

S'agissant précisément des armes légères et de petit calibre, mon pays invite à une mise en œuvre efficace du document final de la troisième Réunion biennale des États sur l'application du Programme

d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, notamment sur les points essentiels que sont la coopération et l'assistance internationales, le courtage illicite; la gestion des stocks et la destruction des surplus; le marquage et le traçage.

La mise en œuvre correcte et l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction doit continuer à mobiliser nos énergies si nous voulons débarrasser le monde de ses engins meurtriers. Il en est de même des armes à sous-munitions au sujet desquelles une Convention a été adoptée à Dublin, le 30 mai 2008, ce qui constitue une avancée significative sur la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

Les défis majeurs à la paix et à la sécurité internationales évoqués plus haut ne sont pas insurmontables et les avancées que nous ferons à l'avenir dépendront du degré de coopération multilatérale et de la volonté politique qui y seront consacrés. Le soutien du Sénégal sera un rendez-vous et nous restons confiants qu'un monde plus sûr est possible, un monde débarrassé des armes nucléaires et où les armes classiques seront mieux contrôlées et maîtrisées.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Cancela, pour votre élection. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Saint-Marin, qui ne possède par d'armée, comme d'autres membres de l'Assemblée générale, se réjouit de l'adoption de la résolution 1887 (2009), du 24 septembre 2009. Les Présidents Obama, Medvedev, Hu et Sarkozy, ainsi que le Premier Ministre Brown, les dirigeants de pays dotés des plus vastes arsenaux nucléaires, ont démontré beaucoup d'autorité face au monde et à tous ses citoyens. Nous nous félicitons de cette évolution dans leur politique nucléaire. L'autorité se démontre par l'exemple.

Nous ne connaissons pas de meilleur exemple pour freiner l'armement nucléaire à travers le monde qu'une réduction que l'on s'impose à soi-même de ces armes dévastatrices. En outre, nous nous félicitons qu'un tel événement historique se soit produit au Conseil de sécurité, dans l'enceinte des Nations Unies, en présence de l'ensemble des dirigeants du monde entier. Les cinq membres permanents ont ainsi

réaffirmé, de manière solennelle, le rôle central et universel joué par l'Organisation des Nations Unies.

Les travaux de la Première Commission devraient cette année se concentrer plus que jamais sur la réduction indispensable et inéluctable des armes nucléaires et la nécessité urgente de redynamiser les efforts en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous réjouissons tout particulièrement du solide appui exprimé par le Conseil de sécurité à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en réaffirmant son autorité et en la dotant de nouveaux moyens pour s'acquitter de sa mission. La lutte contre le terrorisme, notamment le terrorisme nucléaire, revêt une importance capitale. Tous les États Membres peuvent contribuer à ce combat par le biais d'un réseau de renseignements. Soyez assuré que Saint-Marin contribuera à cette entreprise.

Une fois encore, les événements de ces derniers jours nous donnent de grands espoirs concernant l'instauration d'un monde plus juste et plus sûr. Poursuivons notre effort avec beaucoup de diligence et le sens des responsabilités au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous exprimer ses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous sommes persuadés que, grâce à votre expérience et à votre autorité, vous conduirez les débats de la Commission vers l'issue souhaitée. Nous vous assurons pleinement de notre détermination de coopérer avec vous et de vous aider, vous et les autres membres du Bureau, dans votre tâche.

Ma délégation tient également à exprimer ses remerciements à votre prédécesseur, M. Marco Antonio Suazo, qui a mené avec brio les travaux de la Commission au cours de la précédente session. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma reconnaissance et ma satisfaction à M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, et à son équipe pour les initiatives qu'ils ont prises au cours de l'année écoulée.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous tenons à rappeler que la République du Yémen est profondément attachée à l'objectif et au principe de l'élimination des armes de

destruction massive. À notre avis, cette initiative multilatérale collective et un retour au principe du dialogue entre États sont les moyens les plus efficaces de réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaire et de progresser vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, ma délégation salue l'élan nouveau et l'évolution positive qui ont caractérisé la sphère du désarmement et de la non-prolifération. Cela nous offre une occasion unique de faire progresser l'ordre du jour international en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

La République du Yémen a adopté une position ferme vis-à-vis des questions liées à l'élimination des armes de destruction massive et à la non-prolifération nucléaire, traduisant ainsi son engagement politique à l'égard du désarmement. Nous avons ainsi ratifié tous les traités multilatéraux portant sur le désarmement ou y avons adhéré, notamment la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes bactériologiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention sur les mines antipersonnel. Nous sommes fermement attachés à ces traités internationaux et rappelons notre ferme position à l'égard de l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive et de l'interdiction totale de tous les essais nucléaires et de la mise au point qualitative d'armes nucléaires.

La République du Yémen, qui est partie à ces traités, souhaite que soit mis fin à la prolifération de ces armes et que soit proscrit leur trafic à ses frontières. Pour ce faire, nous avons promulgué une législation interdisant ces armes et prévoyant des sanctions pour ceux qui procèdent à de telles activités.

La République du Yémen a récemment adopté des mesures et procédures visant à interdire le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et s'engage résolument dans la réglementation de la détention et du port de ces armes. Notre parlement débattrait d'une législation pour réglementer le port de ces armes, l'objectif étant d'empêcher cette pratique dans les grandes villes et dans notre capitale. Mon pays a également détruit les stocks d'armes et confisqué les armes non autorisées. Nous procédons également à l'annulation des licences déjà accordées, qui permettent à certaines personnes de porter une arme. Nous voulons éradiquer définitivement le phénomène de la détention d'armes.

Mon gouvernement recommande de nouveaux efforts et des mesures concrètes et tangibles en vue de s'attaquer efficacement au trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Ce phénomène a une incidence négative sur la paix et la sécurité de nombreuses sociétés, car il facilite l'acquisition de ces armes par des groupes terroristes ou d'autres groupes illégaux. Il constitue un facteur d'instabilité, entrave les efforts de développement et accroît la pauvreté et le chômage. Il génère des pandémies meurtrières et crée un climat propice à l'émergence de groupes et d'organisations terroristes. Il peut accroître la violence et l'instabilité et avoir des conséquences négatives aux niveaux régional et national.

La République du Yémen soutient les efforts déployés au niveau international pour élaborer un instrument juridiquement contraignant en vue de l'établissement de règles internationales régissant et sanctionnant le trafic illicite de ces armes et de la mise en place de contrôles internationaux efficaces, afin d'éliminer ce trafic.

Ma délégation tient également à souligner qu'il incombe aux pays producteurs et exportateurs d'armes la responsabilité fondamentale de dispenser une aide matérielle et technique aux pays qui pâtiennent du fléau que constituent ces armes. Il existe une responsabilité morale et humanitaire de mettre fin aux souffrances endurées par ces pays, qui supportent les terribles conséquences de ces armes dans leur vie et sur les plans économique, social et culturel, au risque d'entraîner une détérioration des conditions économiques et d'engendrer une instabilité sociale.

Ma délégation réaffirme son plein appui à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires à travers le monde et prie instamment tous les États dotés d'armes nucléaires de continuer à œuvrer en faveur du désarmement et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive et aboutir à l'élimination complète de ces armes, notamment des armes nucléaires, afin de garantir les droits des personnes à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette démarche permettra de dissiper l'inquiétude suscitée au niveau mondial par la prolifération de telles armes.

La République du Yémen demande à nouveau la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ma délégation tient à souligner combien il importe qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que

toutes ses installations nucléaires soient accessibles aux inspecteurs internationaux. Dans ce contexte, nous devons appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en particulier la résolution 687 (1991), adoptée par le Conseil en vertu du Chapitre VII de la Charte. Cette résolution reprend l'objectif de l'élimination des armes de destruction massive au Moyen-Orient, lequel inclut les armes nucléaires israéliennes.

Nous demandons également la mise en œuvre des résolutions adoptées en septembre dernier, à sa cinquante-troisième session, par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui ont trait à l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient et aux capacités nucléaires israéliennes (GC (53) /RES/16 et 17).

Pour terminer, ma délégation tient à rappeler que notre République approuve toutes les initiatives internationales tendant à prendre des mesures préventives pour arrêter le trafic d'armes par des acteurs non étatiques. Nous appelons à la coopération, la coordination et la consultation entre nos États voisins pour lutter contre le commerce de ces armes et leur acquisition par des parties non autorisées, afin de combattre le terrorisme, les groupes terroristes et le crime international transfrontière organisé. En dépit de nos ressources financières limitées, nous avons obtenu de grands succès dans ce domaine. Nous œuvrons résolument en faveur de la paix et de la sécurité, réunissant ainsi les conditions propices à la stabilité sur l'ensemble de notre territoire.

M. Riot Jaem (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je tiens à vous adresser mes très chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatrième session, ainsi qu'aux membres de votre Bureau. Tout d'abord, ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La réalisation de la non-prolifération repose sur la mise en œuvre des éléments fondamentaux suivants : premièrement, le droit des nations à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; deuxièmement, l'obligation des États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures efficaces en faveur du

désarmement nucléaire et, troisièmement, les États non dotés d'armes nucléaires ne doivent pas être incités à en acquérir. Par conséquent, les progrès accomplis en matière dans le domaine de la non-prolifération doivent être analysés en tenant compte des trois éléments susmentionnés. Où en sommes-nous? À quoi se résume notre bilan?

Pour la Malaisie, beaucoup reste à faire. Rappelons-nous que, selon une estimation faite en 1958 par les États-Unis, 16 nations devaient être dotées d'armes nucléaires dans les 10 ans à venir. En 1960, le Président Kennedy avertissait qu'il y aurait 15, 20 ou 25 États nucléaires d'ici à la fin de son mandat présidentiel en 1964. Or on compte aujourd'hui huit États dotés d'armes nucléaires avérés. Il y a donc lieu d'être optimiste. Cependant, cet optimisme doit être tempéré par les points suivants : premièrement, il ne semble pas que les États dotés d'armes nucléaires s'acheminent vers le désarmement, ce qui compromet les initiatives en matière de non-prolifération; deuxièmement, certains pays – et cela confirme ce qui précède – poursuivent des programmes de nucléarisation; troisièmement, il y a tout lieu de redouter que des acteurs non étatiques aient accès au nucléaire et, quatrièmement, de nouvelles réductions des stocks stratégiques et non stratégiques, une transparence accrue, la levée de l'état d'alerte et un rôle diminué pour les armes nucléaires dans les politiques de sécurité sont nécessaires.

Si nous voulons mettre en œuvre les éléments fondamentaux dans le domaine nucléaire, nous devons nous poser les questions suivantes. La première a trait à la manière la plus efficace de promouvoir la transparence, socle de la confiance. Pour ce faire, il est indispensable que les efforts visant à réaliser la non-prolifération et un désarmement effectif soient négociés d'une façon multilatérale, universelle, globale et non discriminatoire. Deuxièmement, nous appuyons les négociations qui ont lieu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de conclure un accord juridiquement contraignant sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs pour remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START), qui vient à expiration à la fin de 2009. Cependant, nous jugeons improbable que cela conduise à un désarmement vraiment général et complet. Troisièmement, la mise en place de mesures incitatives précises pour veiller à ce que tous les pays disposés à mettre en œuvre des programmes pour une utilisation pacifique de l'énergie

nucléaire puissent le faire. Cela exige la création d'un régime international en vue de faciliter le transfert de la technologie, des matières et de l'équipement.

La Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) peut jouer un rôle déterminant dans nos efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Mais, pour ce faire, toutes les parties devront faire la preuve de leur volonté de s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité. Nous entendons travailler avec tous les États parties au TNP afin de progresser sur toutes les questions complexes. Alors que nous envisageons de parvenir à un accord sur les questions de procédure au cours de la troisième session de la Commission préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui s'est tenue en mai 2009 à New York, il a été profondément regrettable que l'esprit de compromis n'ait pas marqué de son empreinte le débat portant sur les recommandations de la Conférence d'examen du TNP en 2010. À cet égard, nous espérons sincèrement que toutes les parties feront preuve à nouveau de bonne volonté et de coopération, afin que la Conférence d'examen de l'année prochaine aboutisse à une issue positive.

La Malaisie a déposé son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), le 17 janvier 2008. Dans ce contexte, nous appelons tous les États à œuvrer à l'entrée en vigueur du TICEN, notamment les États visés à l'Annexe 2 et dont la signature et la ratification du TICEN sont nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité. Nous nous félicitons du tournant politique opéré par les États-Unis en matière de désarmement et la non-prolifération nucléaires et espérons que les États-Unis ratifieront le Traité, car nous sommes convaincus que cela incitera d'autres pays visés à l'Annexe 2 à adhérer au TICEN.

Au niveau régional, la Malaisie a signé le Traité créant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, le 15 décembre 1995, et l'a ratifié, le 11 octobre 1996. Nous tenons à lancer un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils deviennent parties au Protocole à ce Traité dans les plus brefs délais. Nous nous félicitons également de l'entrée en vigueur d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le 21 mars 2009, et du Traité de Pelindaba, le 15 juillet 2009, en tant que contributions utiles au renforcement de la paix et de la sécurité régionales. La Malaisie appuie entièrement la

création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive.

Afin de renouveler son attachement à la non-prolifération nucléaire, la Malaisie présentera à nouveau un projet de résolution, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ». La Malaisie présente ce projet de résolution pour rappeler l'obligation qui est la nôtre de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. La Malaisie demande à tous les États de s'acquitter de cette obligation en entamant des négociations multilatérales menant à une conclusion rapide d'une convention sur les armes nucléaires à une date la plus rapprochée possible.

La menace posée par d'autres armes de destruction massive devrait nous préoccuper tout autant. À cet égard, nous demandons l'interdiction et l'élimination complète de tous les types d'armes de destruction massive, notamment les armes biologiques et chimiques. La Malaisie appuie vigoureusement la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et l'adhésion à ces conventions.

Pour sa part, la Malaisie a mis sur pied des lois, réglementations et procédures administratives précises et rigoureuses pour un contrôle efficace de la fabrication d'armes légères et de petit calibre, de l'exportation, l'importation, le transit et le transfert de ces armes, afin de prévenir la fabrication illégale et le trafic illicite ou leur détournement illégal au profit de bénéficiaires non autorisés.

La Malaisie approuve entièrement les initiatives internationales et humanitaires visant à interdire les mines antipersonnel. Pour sa part, la Malaisie a achevé la destruction de ses stocks de mines antipersonnel, le 23 janvier 2001, ce qui en fait le premier pays d'Asie à s'être débarrassé de mines antipersonnel. La Malaisie demande aux autres pays de suivre cette voie, notamment à ceux qui appartiennent à la région de l'Asie du Sud-Est, et d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Malaisie se rallie également à l'objectif de l'élimination complète des mines à sous-munitions, qui causent des blessures excessives ou qui frappent

sans discrimination, notamment les civils, et qui entraînent la destruction massive de biens.

J'aimerais achever mon propos en réaffirmant l'attachement de la Malaisie à un désarmement général et complet. Ma délégation reste disposée à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec d'autres États membres, afin que la présente session de la Première Commission connaisse une issue positive.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Dans la perspective de la deuxième phase des travaux de la Commission, à savoir la discussion structurée de thèmes précis et la présentation et l'examen des projets de résolution, un calendrier provisoire a été distribué à la Commission lors de la séance d'organisation, le 1^{er} octobre, document A/C.1/64/CRP.1. Dans l'élaboration du calendrier provisoire, je me suis largement inspiré de la pratique établie par la Commission au cours des sessions antérieures. Comme il est stipulé dans ce document, nous débiterons la partie thématique de nos travaux par l'examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa dernière session et la présentation des rapports par le Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Cet échange de vues s'effectuera de façon informelle.

Pour la période non écoulée de la partie thématique, je propose que nous débitions de la deuxième partie des travaux de la Commission de la manière suivante.

Premièrement, au cours de la première semaine consacrée au débat thématique, la séance qui se tiendra, mardi 13 octobre, dans l'après-midi, sera consacrée pour l'essentiel à un échange de vues entre le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres personnalités de haut niveau sur la situation actuelle dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et le rôle joué par les organisations internationales mandatées dans ce domaine. Comme il est stipulé dans le document A/C.1/64/CRP.1, nous aurons des invités : le Secrétaire général de la Conférence, un représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pour un souci d'emploi du temps, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

ne sera pas présent, le 13 octobre. En revanche, il interviendra devant la Commission, le 16 octobre. S'il nous reste du temps après l'échange de vues du 13 octobre, nous commencerons à entendre les déclarations consacrées au groupe des armes nucléaires dans la partie restante de la séance du mardi après-midi.

Deuxièmement, au cours des séances du mercredi 14 octobre, dans l'après-midi, et du jeudi 15 octobre, nous entendrons les déclarations portant sur le groupe des armes nucléaires.

Troisièmement, la séance du vendredi 16 octobre sera consacrée à la question des autres armes de destruction massive. À cette séance, nous entendrons une déclaration du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Quatrièmement, lundi 19 octobre, dans la matinée, la Commission examinera les aspects du désarmement dans l'espace extra-atmosphérique.

Cinquièmement, après cet examen, lundi 19 octobre, dans l'après-midi, et lundi 20 octobre, dans la matinée, nous débattons des armes classiques. Le 19 octobre, nous aurons un échange de vues avec le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Traité sur le commerce des armes, qui établit des règles pour les critères internationaux relatifs à l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques.

Sixièmement, mercredi 21 octobre, nous débattons des autres mesures de désarmement et de la sécurité internationale. À cette séance, au titre du point intitulé « Transparence dans le domaine des armements », le Président du Groupe d'experts gouvernementaux nous rendra compte du fonctionnement et de l'évolution du Registre des armes classiques de l'ONU.

Septièmement, nous débattons du désarmement et de la sécurité au niveau régional. La Commission aura un échange de vues interactif avec le Chef du service de désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement et les Directeurs des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Comme les années précédentes, cet échange de vues s'effectuera de manière informelle.

Huitièmement, jeudi 22 octobre, nous commencerons à entendre les déclarations restantes sur le désarmement et la sécurité au niveau régional. Ensuite, la Commission abordera la question du

mécanisme du désarmement. Il y aura une table ronde, à laquelle participeront le Président de la Conférence du désarmement, le Président de la Commission du désarmement, le Président du Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement et le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Cet échange de vues aura lieu de façon informelle.

Neuvièmement, vendredi 23 octobre, nous entendrons les déclarations restantes sur le mécanisme de désarmement. Ensuite, les représentants d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales interviendront devant la Commission.

Dixièmement, lundi 26 octobre, la séance a été réservée au cas où il apparaîtrait nécessaire d'achever le débat sur tous les points du débat thématique.

Comme cela est stipulé à la fin du document A/C.1/64/CRP.1, j'ai l'intention de diviser les séances en deux parties de façon que la Commission puisse utiliser pleinement le temps qui lui est imparti pour procéder à des débats approfondis et interactifs, ainsi qu'à la présentation de tous les projets de résolution, en temps voulu et de manière efficace. La première partie de chaque séance débutera par l'intervention d'un panéliste ou d'un invité, selon que de besoin, pour les séances indiquées dans le document A/C.1/64/CRP.1. Après les déclarations liminaires, nous suspendrons brièvement la séance officielle afin que nous puissions tenir une séance officieuse de questions/réponses avec le groupe ou l'invité. Ensuite, nous reprendrons la séance officielle et aborderons la deuxième partie, à savoir les déclarations des délégations sur le point précis en discussion et la présentation des projets de résolution et de décision.

Comme je l'ai indiqué précédemment, conformément à la pratique antérieure, le débat sur la suite donnée aux résolutions adoptées par la Commission à sa dernière session, la présentation des rapports par le Haut Représentant aux affaires de désarmement et les échanges de vues sur le désarmement et la sécurité au niveau régional et sur le mécanisme de désarmement, ainsi que la séance à laquelle participeront les organisations non gouvernementales, s'effectueront de manière informelle. Je tiens également à souligner qu'à la dernière séance consacrée à la deuxième partie de nos travaux, le lundi 26 octobre, les délégations auront encore la possibilité de présenter des projets de résolution restants, le cas échéant. J'exhorte fermement

toutes les délégations de faire de leur mieux pour présenter leurs projets de résolution au cours de la deuxième partie des travaux de la Commission.

Puis-je considérer que toutes les délégations acceptent le calendrier provisoire proposé pour notre débat thématique, contenu dans le document A/C.1/64/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Jusqu'à présent, nous avons eu un débat général riche et avons entendu plus de 40 déclarations au cours des trois dernières séances. Cette année, un grand nombre de délégations se sont inscrites sur la liste des orateurs pour le débat général – plus de 100, en comparaison avec le chiffre de 86 pour le débat général de l'année dernière. Cela témoigne de la haute priorité accordée par les États membres aux questions de désarmement et de sécurité internationale. Compte tenu du nombre élevé d'orateurs inscrits, et afin que toutes les délégations disposent du temps nécessaire pour faire leurs déclarations générale sans empiéter sur la partie thématique que nous prévoyons d'entamer jeudi prochain, dans l'après-midi, je tiens à informer la Commission de la décision prise par le Bureau. Nous avons décidé d'utiliser les services de la séance, actuellement en réserve le lundi 26 octobre, pour convoquer une séance supplémentaire de la Commission à la fin de cette semaine, afin d'achever la liste des orateurs pour le débat général. Cette séance supplémentaire destinée à achever la liste des orateurs aura lieu demain après-midi, vendredi 9 octobre, de 15 heures à 18 heures, dans la salle de conférence n° 1. Je compte sur la compréhension des délégations afin qu'elles poursuivent la pratique des listes tournantes d'orateurs. Ainsi, les délégations devant prendre la parole à une séance donnée devront être prêtes à prendre la parole à la séance suivante au cas où, pour des contraintes de temps, il ne serait pas possible d'achever la liste des orateurs un jour particulier.

Je tiens à remercier toutes les délégations pour leur compréhension et à prier à nouveau ceux qui n'ont pas encore fait de déclarations générales de bien vouloir respecter le temps de parole établi par la Commission.

Avant de lever la séance, j'aimerais rappeler aux délégations que la date limite pour l'inscription sur la liste des orateurs est fixée à aujourd'hui, 18 heures. Les participants qui ne l'ont pas encore fait sont invités à soumettre leur liste de délégations au Secrétariat

avant ce délai. Les noms des participants présentés après cette date limite figureront dans l'additif, qui ne sera publié qu'après la session. *La séance est levée à 12 h 50.*